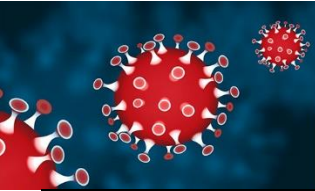


TRANSPORT DE PERSONNES

	TRANSPORT EN COMMUN	TRANSPORT PARTICULIER (Ambulances privées, taxis...)
Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un marquage au sol au niveau du poste de conduite afin d'instaurer les règles de distanciation (1 mètre minimum) avec le public et le conducteur • Mettre à disposition des moyens de communication (téléphone portable, radio, kit main libre,...) pour les conducteurs et s'assurer qu'ils soient opérationnels • Nettoyer régulièrement ces moyens de communication avec un produit adapté • Nettoyer le véhicule 1 fois / jour avec un produit désinfectant adapté • Equiper les véhicules de gel hydro-alcoolique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer régulièrement ses moyens de communication avec un produit adapté • Nettoyer le véhicule 1 fois / jour avec un produit désinfectant adapté • Equiper les véhicules de gel hydro-alcoolique <p><u>Point d'attention</u></p> <p><i>Il n'est pas autorisé de modifier l'habitacle des cabines</i></p> <p><i>La mise en place de parois plexiglass dans la cabine n'est pas réglementaire</i></p>
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le télétravail dès que possible pour certains métiers (ex : services administratifs) • Annuler les réunions inter et extra-professionnels / Privilégier les visioconférences, les appels téléphoniques, les échanges par mail,.... • Formaliser l'organisation du travail « en mode dégradé » par des procédures écrites : les entreprises qui continuent leur activité, les modalités de transport, les amplitudes horaires, les temps de repos... • Désigner une personne référente comme ressource en cas de questions, de difficultés,... • Définir un référent pour les astreintes • Identifier les organismes relais officiels et les mettre à disposition des salariés • Mettre à disposition des véhicules attitrés 	
	TRANSPORT EN COMMUN	TRANSPORT PARTICULIER
	<ul style="list-style-type: none"> • Si le véhicule de transport public collectif dispose de 2 portes, favoriser la montée des passagers par la porte arrière ou celle du milieu • suspendre la vente à bord de titres de transport par le conducteur • Restreindre le nombre de passagers dans les transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter le transport de personne à l'avant du véhicule • Plusieurs passagers à l'arrière peuvent être admis • Aérer en permanence le véhicule • Veiller à ce que les passagers emportent tous leurs déchets • Eviter de transporter toute personne présentant des symptômes d'infection au COVID 19

Restez informé sur notre site : <https://www.samsi-31.org> (Mises à jour quotidiennes)



Humain

- Informer les salariés sur l'organisation du travail « en mode dégradé » et les procédures mises en place
- Informer les salariés qu'une boîte mail SAMSI est ouverte : questions-covid@samsi-31.com (réponses dans les heures qui suivent)
- Informer les salariés qu'il existe un numéro vert, mis en place par le gouvernement, pour répondre en permanence à vos questions sur le COVID 19 (24h/24 et 7j/7)
- Eviter les contacts étroits et respecter une distance d'1 mètre à minima entre vous et les personnes rencontrées
- Afficher les gestes barrières dans les véhicules
- Doter les salariés de gants jetables (ambulanciers)
- Installer dans le véhicule une réserve de gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes
- Informer les salariés sur les mesures d'hygiène à respecter : lavage des mains ou désinfection des mains avec du gel hydro-alcoolique, ...



Point d'attention : bien rappeler à tous les limites des EPI !!!!!

Restez informé sur notre site : <https://www.samsi-31.org> (Mises à jour quotidiennes)